



1203605701

DATE DEPOT :	2012-04-11
NUMERO DE DEPOT :	2012R035993
N° GESTION :	2009B22874
N° SIREN :	518864848
DENOMINATION :	55 SAS
ADRESSE :	16 rue Gaillon 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2012/02/08
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

09 B 22874

Copie certifiée conforme à l'original

[Signature]
55 SAS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social : 6, rue de Lisbonne

75008 PARIS

518864848 RCS PARIS

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

11 AVR. 2012

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 6 FEVRIER 2012

N° DE DÉPOT 35993

Le 6 février 2012,
A 9 heures,

RF 06/02/12 (TB + NJ)
06/02/12 (06)

Les associés de la société 55 SAS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 6, rue de Lisbonne 75008 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mats CARDUNER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Nicolas BEAUCHESNE et Monsieur Arnaud MASSONNIE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Jean NELTNER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 20000 sur les 20000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 50% du capital social et des droits de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR.

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société, /
- Modification corrélative des statuts; /
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 6, rue de Lisbonne, 75008 PARIS au 16, rue Gaillon 75002 PARIS, et ce à compter du 6 février 2012.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 - SIEGE SOCIAL des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 16, rue Gaillon 75002 PARIS.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

..
Le président
Mats CARDUNER

Nicolas BEAUCHESNE

Les scrutateurs

Arnaud MASSONNIE

Le secrétaire
Jean NELTNER

09 B 22874

**DECLARATION SOUSCRITE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 123-110 DU CODE DE
COMMERCE**

Je soussigné Mats CARDUNER,

Agissant en qualité de Président de la société 55 SAS, société par actions simplifiée
au capital de 20 000 Euros, immatriculée sous le numéro 518864848 RCS PARIS,

Déclare et atteste que les sièges sociaux antérieurs de la société 55 SAS ainsi que
les greffes où sont classés les actes constitutifs et modificatifs antérieurs au transfert
du siège sont les suivants :

15, rue Pré aux Clairs 75007 PARIS
6, rue de Lisbonne 75008 PARIS

Dernier transfert du siège en date du 6 février 2012

Fait en deux exemplaires
A PARIS
Le 6 février 2012

